



## erreur article remuneration

Par **Frelo**, le **03/12/2012** à **19:48**

Bonsoir je travaille dans une entreprise auto depuis 2 ans en CDI .  
Aujourd'hui mon entreprise souhaite mon départ et m'a proposé une Rupture Conventionnelle que j'ai refusé. En lisant mon contrat je vois que l'article concernant la rémunération a peut être mal été rédigé.

Le salaire **mensuel brut** de M \*\*\*\* sera de 1850.00euros bruts pour la durée de travail dans l'Entreprise (**35 heures**).

La rémunération mensuelle minimale conventionnelle étant fixée à 1590.00 euros.>>

On retrouve mensuel et 35h dans la même phrase et pas de trace de hebdomadaire, est ce normal ? J'aimerais savoir avec précisions si c'est une erreur qui peut jouer en ma faveur ou bien c'est inutile de rêver.

Merci par avance de vos réponses (urgent)

Par **P.M.**, le **03/12/2012** à **20:22**

Bonjour,

Il est évident que la mention des 35 h correspond à la durée légale hebdomadaire et il n' a à mon avis strictement rien à espérer pour cela...

Par **Frelo**, le **03/12/2012** à **22:09**

Ok , merci d'avoir répondu rapidement c'est sympa. C'est ce que je me disais aussi, ça aurait été trop beau.

A bientôt